



sauvonslegrandecran.free.fr
sauvonslegrandecran@hotmail.com
1, rue Godefroy - 75013 PARIS
Contact : 06 65 40 32 94

Monsieur Jean-Pierre PLANCADE
Sénateur

Paris, le 19 Janvier 2005

Objet : Salle Gaumont Grand Ecran Italie

Monsieur le Sénateur,

Par la présente, nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur le sort de la salle Grand Ecran Italie - place d'Italie, Paris 13^{ème} - promise à la démolition prochaine au profit de magasins ("Habitat" et "H&M") par décision de son propriétaire actuel, la société EuroPalaces-Gaumont.

Il se trouve que cette salle, montée sur vérins hydrauliques pour une parfaite isolation, accessible aux handicapés, présente la particularité unique de réunir en un même lieu central au cœur de notre capitale :

1. une salle de cinéma dotée d'un écran panoramique géant de 240 m² et d'un équipement technologique de pointe ;
2. un auditorium ;
3. une salle de spectacle avec scène de 200 m², dégagements, loges équipées, vaste monte-charge directement relié au parking du centre commercial Italie 2, cuisine, espace cocktail, annexes techniques, etc...

Dès l'annonce de sa fermeture, inacceptable aux yeux des parisiens, un collectif s'est constitué, regroupant désormais, outre les riverains, des commerçants et restaurateurs du secteur de la place d'Italie, des associations de quartier, des cinéphiles, des consommateurs de produits culturels, des acteurs culturels et sites partenaires, des salariés d'EuroPalaces, des élus, des artistes... auxquels viennent s'ajouter les milliers de signataires de la pétition pour la sauvegarde du Grand Ecran, tous âges, professions, et tendances politiques, confondus.

La mobilisation a permis jusqu'ici le report (pour le 7 février prochain) de la commission CDEC chargée d'attribuer les autorisations aux nouveaux commerces, mais n'a pu malheureusement empêcher la fermeture de la salle, effective depuis le 3 Janvier dernier. Fermeture effectuée au mépris du cahier des charges stipulant son exploitation au minimum jusqu'en Novembre 2006 signé par la Mairie de Paris et la société Gaumont, « **ces obligations trouvant leur cause dans le caractère d'équipement culturel du complexe audiovisuel, qui doit participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement, caractère en considération duquel le prix du terrain est déterminé** (Art.8) ».

Outre les raisons contestables de cette vente invoquées aussi bien par EuroPalaces que par la Mairie de Paris : **baisse de fréquentation** – *qui reste dans la moyenne des autres salles, et après une hausse record en 1^{ère} semaine de décembre (+ 191%) grâce à une programmation en Version Française enfin obtenue après des années de programmation exclusivement en VO* – et **déficit** – *que le simple respect du cahier des charges aurait contribué à renflouer* – il est choquant de constater qu'un grand groupe privé réalise une juteuse opération immobilière grâce à des terrains cédés à prix préférentiel par la Mairie de Paris il y a quinze ans, en échange d'obligations non remplies par la société exploitante.

C'est pourquoi nous avons demandé à plusieurs reprises à M. Delanoë, premier garant de la sauvegarde de notre patrimoine, que soit lancées :

- une consultation auprès des parisiens avant toute décision irréversible concernant le changement d'affectation du site,
- une alternative culturelle pour la salle - sous forme d'appels d'offre auprès de repreneurs publics ou privés - dans le cas où Gaumont viendrait à se désengager définitivement, ce qui semble être le cas.

Nous savons depuis qu'un exploitant programmeur s'est manifesté, suffisamment motivé par les exceptionnelles potentialités de la salle, et nous osons espérer que sa candidature recevra le meilleur accueil et le soutien des pouvoirs publics (Ville, Région, Etat).

Aucune de nos prières n'ayant été jusqu'ici entendues, nous venons ce jour solliciter votre intervention auprès des membres de la CDEC et du Maire de Paris, afin d'éviter à cette salle hors du commun de disparaître sous les gravats au profit de magasins - dont le centre commercial Italie 2 regorge déjà - ainsi qu'une aggravation du conflit si une reprise de son exploitation n'était pas envisagée dans les meilleurs délais.

Vous remerciant par avance de l'accueil que vous voudrez bien réserver à notre démarche, nous vous prions de croire, Monsieur le Sénateur, à l'expression de notre considération distinguée.

Marie-Brigitte ANDREI,
présidente du
Collectif "SAUVONS LE GRAND ECRAN"

Copie de :

- Cahier des Charges
- Commission CDEC (liste).